

DEUXIEME VICE-PRESIDENCE DU
COMITE MILITAIRE DU PARTI
SECRETARIAT GENERAL DU CONSEIL
DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail--:--Démocratie--:--Paix

DECRET N° 78/613 du 16 Septembre 1978

portant nomination de Monsieur
BIAHOLA Louis Marie Albert, Attaché
de 1^e échelon en qualité de Délégué
du Secrétariat Général à la Fonction
Publique et au Travail auprès du
Secrétariat Général au Plan.

LE DEUXIEME VICE-PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU
PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

- Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977 ;
- Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977, portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions ;
- Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et la structuration du Comité Militaire du Parti ;
- Vu le decret 77/165 du 5 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- Vu l'ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo ;
- Vu le decret 77/165 du 3 Avril 1977 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
- Vu le decret n°78/349 du 8 Mai 1978 portant délégation de certaines attributions du Ministère du Travail et de Fonction Publique aux autres Ministères ;
- Vu le decret n°77/540 du 28 Octobre 1977 portant attributions et réorganisation du Ministère du Plan.
- Sur décision du Comité Militaire du Parti en sa séance du 5 Novembre 1977

D E C R E T :

ARTICLE 1ER.- Monsieur BIAHOLA Louis Marie Albert, Attaché des SA de 1^e échelon, est nommé Délégué du Secrétariat Général à la Fonction Publique et au Travail auprès du Secrétariat Général au Plan.

ARTICLE 2.- Il assurera à ce titre les Fonctions de Chef de Service du Personnel.

ARTICLE 3.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures et contraires au présent decret.

ARTICLE 4. - Le Présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRASSZAVILLE, le 16 Septembre 1978

Par le Deuxième Vice-Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan

- Colonel Louis-SILVAIN GOMA -

Le Ministre du Travail et de
la Justice, Garde des Sceaux

Alphonse MOUSSOU-FOUATE

Le Ministre des Finances

Le Ministre Délégué auprès du
Premier Ministre, Charge du
Plan

Henri LOPES.-

- F. B I T A . -